Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Temps de travail

---
Par vika

je suis employée de maison (gardienne propriété) sur ma fiche de paye j'ai 174 heures normal et 1 jours 1/2 de repos en semaine est ce normal
aujourd'hui ma responsable me dit que je dois lui dire mes congés 2 mois à l'avance est ce normal
j'ai un logement de fonction et je paye un loyer de 220 euros tous les mois plus l'électricité est ce normal
tout cela parce que j'ai eu une avertissement non pour mon travail mais parce que je ne suis pas aimable avec 2 de mes employés j'en ai 25 c'est une SCI j'ai demandé une rupture conventionnelle mais il ne veulent pas donc je ne suis pas si mauvaise que cela et c'est deux personnes invente des choses banales mais bref il cherche la petite bête Ca fait 6 ans que l'on est à ce poste avec mon mari
Je vais donc demander un confrontation avec ses deux personnes et me faire assistée par une personne de l'inspection (pour info j'ai 59 ans et en 40 ans on ne m'a jamais fait cela)
merci à vous bonne journée

---
Par Thomas54

Bonjour,

J'ai du mal à vous suivre : vous dites que vous payez 220? de loyer en raison d'un avertissement ? Est-ce que vous payiez ces charges avant ? Si non, il s'agit probablement d'une sanction émanant de votre employeur...

« Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales prises par l'employeur à la suite d'un agissement du salarié considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence du salarié dans l'entreprise, sa fonction, sa carrière ou sa rémunération ». ( art. L1331-1 c. Trav).

Concernant ce qui ressemble à une sanction, il faut vous référer à votre contrat de travail : les sanctions possibles doivent y être exposé. Vous devriez retrouver cette sanction de loyer à payer.

Cordialement